

CONCLUSION

Le but principal de cette étude était de comparer deux élections bien particulières: celles de 1834, en tant que dernière à être tenue sous le régime constitutionnel de 1791 et celle de 1841, en tant que première de l'Union de 1840.

Parmi les sujets traités en cours d'étude, nous avons accordé une attention particulière aux débats entourant l'adoption des 92 Résolutions et de leurs possibles répercussions sur l'avenir colonial dans le cas des élections générales de 1834, et nous avons fait de même pour les débats concernant l'adoption de l'Acte d'Union et la mise en place du nouveau régime en 1841. Puis, nous avons étudié la transposition de ces débats dans les campagnes électorales et leur impact dans le déroulement du scrutin lors des deux élections. Enfin, nous avons examiné les analyses contemporaines des résultats de ces élections, et fait ressortir ce qui nous apparaissait essentiel du point de vue de notre objet d'études.

De ses élections générales de 1834 et de 1841, il nous est possible de dégager quelques continuités et ruptures. Sur le plan de la continuité, deux volets retiennent particulièrement notre attention: les conceptions concernant l'identité nationale et la volonté de changement ou du maintien de l'ordre établi.

L'identité coloniale bas-canadienne se définit principalement de deux manières: l'appartenance à une communauté linguistique, qu'elle soit anglaise ou française et le lien affectif entre la colonie canadienne et la métropole britannique. Dans le premier cas, la volonté respective des deux communautés linguistiques de conserver leurs caractères distincts, leurs lois, leurs cultures et institutions propres l'emporte sur une volonté mutuelle de cohabitation et perdure d'une élection à l'autre. Dans les deux campagnes électorales, les groupes menacés par la majorité (les anglophones menacés de «distinctions nationales» par les Canadiens en 1834 et les Canadiens français appelés à se fondre dans une majorité britannique en 1841) ont recours à leur spécificité pour maintenir leur caractère distinct. Lorsque les mêmes se retrouvent en position de force -sur le plan numérique du moins- dans le pays (les Canadiens au Bas-Canada en 1834, les anglophones dans la Province du Canada en 1841), ils tiennent le discours de la

prépondérance naturelle de la majorité . Durant les deux élections générales, l'appartenance linguistique joue, car elle est liée au pouvoir, que ce soit pour l'obtention d'un statut politique privilégié ou pour la défense d'acquis politiques. Au mieux, on tolère la présence de «l'autre», en autant qu'il ne vienne pas contrecarrer les plans de la majorité «légitime», que ses desseins n'entravent pas la réalisation de projets décidés par la majorité au profit de tous.

Dans cette optique, la place pour la cohabitation «tranquille» entre les deux communautés est limitée et regardée d'un assez mauvais oeil à l'intérieur des deux groupes. Les «modérés» qui, par principes politiques, moraux ou idéologiques refusent d'adhérer au discours dominant de leur groupe linguistique respectif, deviennent en ces temps de conflits des objets de curiosités,, des marginaux à ignorer, voire des «traîtres» ou des «vendus».

De plus, les deux élections mettent en évidence, la perception différente entre les deux communautés linguistiques du lien colonial avec la métropole britannique. Pour les résolutionnaires de 1834, la Constitution de 1791, donnée au peuple bas-canadien par la Grande-Bretagne, est de fait mal appliquée et a besoin aussi d'améliorations. En 1841, bien qu'ils demeurent sujets britanniques, les Canadiens français perdent la reconnaissance officielle de leur langue en plus des volontés ouvertes d'assimilation. Le maintien du lien colonial paraît donc pour les Canadiens, dans le cadre des deux élections, comme problématique. À l'opposé, le maintien du lien colonial entre le Canada et la Grande-Bretagne apparaît à la communauté anglophone non seulement comme un mode d'appartenance identitaire, mais comme un élément de survie, qui protégerait la spécificité «britannique» au Canada.

Par ailleurs, une deuxième continuité s'impose à la lumière de l'étude de ses deux élections. L'opposition de la volonté de changement (de l'ordre établi) et du désir de maintenir le régime existant, prévaut lors des élections générales de 1834 et de 1841. D'ailleurs, les luttes de 1834 et de 1841 peuvent étonner par l'analogie de certaines conditions respectives. En effet, les changements désirés par les résolutionnaires en 1834 sont non seulement ignorés plus tard par les autorités métropolitaines, ce qui mène en partie aux soulèvements de 1837-1838, mais le nouvel ordre établi en 1841 reprend, dans sa constitution les mêmes dispositions à l'origine des griefs résolutionnaires. Pour sa part, la communauté anglophone conserve toujours une

place prépondérante auprès des instances décisionnelles. En ce sens, il s'agit d'un retour à la case départ, puisque les rapports de dominations liés à l'appartenance linguistique sont maintenus.

Néanmoins, l'espoir de remédier aux iniquités, de réformer les institutions en place demeure aussi. En 1834, les 92 Résolutions permettent à leurs partisans de croire en la possibilité d'une fin des «injustices». En 1841, l'éventualité d'une «possible» responsabilité ministérielle, telle que suggérée par Lord Durham, permet aussi d'espérer la fin des injustices liées à l'application de l'Acte d'Union. À cet égard, la possibilité d'un gouvernement responsable, bien qu'elle fasse l'objet de mentions éparpillées dans les journaux bas-canadiens, est présentée, mais moins peut-être que la dénonciation des «injustices» de l'Union.

Enfin, en vertu des deux constats énoncés ci-haut, les deux élections revêtent aussi un caractère «charnière», c'est à dire qu'elles représentent un lieu de passage temporel, situé à la jonction d'un ancien et d'un régime.

En ce qui a trait aux phénomènes de rupture, la plupart des changements, transformations ou renversements de situation observés, apparaissent aux contemporains comme imputables aux événements survenus entre la tenue des deux élections, les Rébellions de 1837-1838. Ces événements sont vus comme une brisure des conventions, que chacun, à sa façon, intègre à l'analyse des enjeux soulevés par l'Union. Les Rébellions, deviennent, pour certains, un point de repère pour rappeler les erreurs du passé, pour d'autres, une preuve tangible de l'infidélité canadienne à l'égard des autorités britanniques, et permettent, par la même occasion, d'agiter le spectre de la violence et de la vengeance envers les rebelles. Chose certaine, la dynamique des rapports entre la colonie et la métropole d'une part, et les relations d'individus appartenant aux différentes communautés «nationales» d'autre part, s'en trouve passablement perturbées. L'échec des Rébellions semble justifier la conduite triomphante des anglophones à l'égard des Canadiens alors qu'il alimente la prudence de ces derniers qui éviteront, autant que possible, toute confrontation directe avec le gouvernement colonial. Plus que jamais, l'Union devient une occasion pour tirer un trait sur le passé, mais le souvenir des événements antérieurs et la rancune qui s'y rattache, paraît de part et d'autre rendre l'oubli ou le pardon difficile... Mais la vie continue, avec ses exigences, et des efforts de lucidité s'imposeront aux uns et aux autres.